



## Plan de financement de l'économie française

La première réunion de travail du comité de suivi du plan de financement de l'économie française s'est tenue le 27 janvier 2009 à Bercy en présence de Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, qui a dressé un premier bilan du dispositif gouvernemental mis en œuvre depuis le mois d'octobre 2008. Pour rappel, ce dispositif se décline en deux composantes :

- un **apport de liquidités à moyen terme** aux banques via la SFEF (société de financement de l'économie française). La SFEF intervient en levant des fonds avec la garantie de l'Etat sur les marchés, qu'elle prête ensuite à moyen terme aux banques moyennant un taux d'intérêt et la transmission de créances au titre de garantie ;
- un **renforcement des fonds propres** des banques pour augmenter leur capacité de crédit, via des souscriptions de la SPPE (société de prise de participation de l'Etat) qui est financée par un emprunt public pour un engagement plafond de 40 milliards d'euros.

A fin janvier, 13 banques ont bénéficié de 23 milliards d'euros de prêts auprès de la SFEF, au taux de 4 %. Concernant le dispositif de renforcement des fonds propres des banques, la SPPE a souscrit en décembre dernier une première tranche de 10,5 milliards d'euros de titres super subordonnés (TSS) émis par les 6 principales banques françaises au taux de 8,2 %. Les modalités de la 2<sup>ème</sup> tranche de renforcement des fonds propres ont été annoncées le 21 janvier 2009. Cette 2<sup>ème</sup> tranche portera sur un même montant maximum de 10,5 milliards d'euros, les banques pouvant émettre d'ici le 31 août 2009 soit des TSS, soit des actions de préférence sans droit de vote. Moins hybride que les TSS, les actions de préférence sont éligibles au « *core Tier one* ».

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Le dispositif de médiation du crédit outre-mer

Le dispositif de médiation du crédit a été mis en place dans les neuf collectivités territoriales d'outre-mer dès le début du mois de novembre 2008. Identique en tous points à celui déployé en métropole, le dispositif s'articule autour d'un médiateur départemental, fonction occupée par chacun des directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM, et d'une cellule opérationnelle de suivi. Cette cellule est réunie chaque semaine par le Préfet et est composée du TPG et du médiateur départemental qui examinent et orientent les dossiers déposés.

Le dépôt d'un dossier se fait prioritairement au travers de la plateforme internet élaborée pour la circonstance (<http://www.mediateurducredit.fr>).

Sur les trois premiers mois d'activité, une centaine de dossiers a été reçue sur les neuf départements ou collectivités d'outre-mer, dont 46 à la Réunion, 28 à la Martinique et 19 à la Guadeloupe. Plus de la moitié des dossiers acceptés (67) ont été traités (34), avec un taux de succès proche de 50 %.

### Publications au Journal Officiel de la République du 31 janvier 2009

- 1 - Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna  
- l'ordonnance n° 2009-102 du 30 janvier 2009 relative aux informations sur le donneur d'ordre qui doivent accompagner les virements de fonds ;

- l'ordonnance 2009-103 du 30 janvier 2009 relative aux mesures de gels des avoirs.

Ces textes rendent applicables dans les COM les dispositions de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie déjà en vigueur en métropole et dans les DOM.

- 2 - Blanchiment de capitaux

L'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment et de financement du terrorisme. Ce texte transpose en droit français la 3<sup>e</sup> directive européenne anti-blanchiment.

### Publications

- 1 - Rapport de la mission de réflexion et de propositions sur l'organisation et le fonctionnement de la supervision des activités financières en France

Ce document, établi par M. Bruno Deletré à la demande du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000030/>

- 2 - Bilan de la médiation bancaire pour l'exercice 2007

Le rapport est disponible en téléchargement sur :

[http://www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/cmb\\_bilan\\_2007.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/cmb_bilan_2007.pdf)

- 3 - Pour un développement responsable du crédit renouvelable en France

Ce rapport, réalisé par Athling management pour le Comité consultatif du secteur financier, est disponible en téléchargement sur :

<http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/autres/athling.htm>

- 4 - Rapport annuel du Comité consultatif du secteur financier

Le 3<sup>e</sup> rapport du 2007-2008 du CCSF est disponible en téléchargement sur :

<http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/rapports/rapport07-08.htm>

- 5 - Les cartes de retrait et de paiement dans le cadre du SEPA

Ce document, réalisé par M. Hervé Sitruk, est disponible en téléchargement sur :

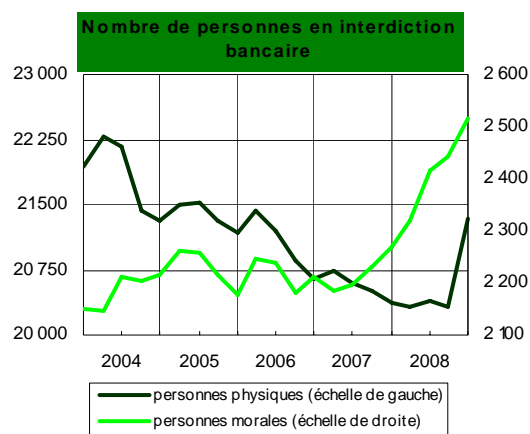
[http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/autres/cartes\\_sepa.htm](http://www.banque-france.fr/ccsf/fr/publications/autres/cartes_sepa.htm)

# ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

## Progression du nombre de personnes en interdiction bancaire

Le Fichier Central des Chèques impayés (FCC) révèle une progression des incidents de paiement à partir du milieu de l'année 2007 pour ce qui concerne les entreprises et au cours du dernier trimestre 2008 pour les particuliers. Au 31 décembre 2008, 2 517 personnes morales et 21 342 personnes physiques étaient frappées d'une interdiction bancaire, soit respectivement +11 % et +4,8 %. Au total, le stock des incidents de paiement recensés au FCC s'élève à 183 195 à fin 2008 (en progression de +4,4 % sur un an), représentant une insuffisance de provision de 138 millions d'€, (+9,6 % sur un an). Rapporté à la population, 2,7 % des personnes physiques et 5,3 % des personnes morales sont répertoriées dans le fichier des interdictions bancaires à la Réunion.

Parallèlement, 7 293 retraits de carte bancaire ont été recensés, ce qui représente une diminution de 27,1% sur un an.



Source : Iedom ; en milliers d'euros

## Dispositif de médiation du crédit

A la Réunion comme dans les autres DOM, le Directeur de l'Iedom est le médiateur départemental. Les dossiers peuvent lui être adressés sur la boîte à la lettre électronique : <http://www.mediateurducredit.fr>. Au 3 février 2009, 48 dossiers étaient dans le circuit de la médiation. Parmi lesquels 24 ont été déclarés éligibles, 20 n'ont pas été retenus et 4 sont en attente de qualification. Sur les 24 dossiers éligibles, 8 ont trouvé une issue favorable, 13 sont en cours de traitement et 3 dossiers n'ont pas pu être résolus. Le taux de succès s'élève ainsi à 33 %. Les 8 dossiers résolus concernent 21 emplois et un encours cumulé de crédit de 617 000 €.

# BREVES ECONOMIQUES

## LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Prix</b> (INSEE)	Indice général des prix à la consommation – déc 2008	122,7	+ 0,3 %	+ 2,8 %
	Métropole et DOM – déc 2008			+ 1,0 %
<b>RMI</b> (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI – déc 2008	63 902	- 3,4 %	- 3,9 %
	Cumul prestations versées (millions d'€)	369,9		- 2,1 %
<b>Commerce extérieur</b> (Douanes)	Importations – cumul nov 2008 (millions d'€)	4 122	-	+ 12,3 %
	Exportations – cumul nov 2008 (millions d'€)	237	-	- 1,8 %
	Taux de couverture	5,7 %	-	- 0,8 pt
<b>Chômage</b> DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1) : déc 2008	61 462	+ 1,0 %	+ 16,8 %

## LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
<b>Trafic Maritime</b> (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) sept 2008	325 281	- 23,2 %	- 14,5 %
	cumul 2008	3 261 579	-	+ 9,9 %
<b>Trafic Aéroportuaire</b>	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports - déc 2008	165 082	+ 22,5 %	- 1,7 %
	Cumul depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008	1 709 614	-	+ 4,2 %
<b>Construction</b> (CERBTP)	Ventes de ciment – (tonnes) – déc 2008	38 966	- 10,6 %	- 2,7 %
	cumul depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008	583 454	-	- 5,9 %
	Effectifs salariés du BTP à fin novembre 2008	24 243	- 2,2 %	+ 1,5 %
<b>Campagne sucrière</b> (CTICS -)	Cannes manipulées – cumul à fin semaine 50 (tonnes)	1 772 411	-	+ 12,5 %
	Richesse moyenne	14	-	+ 0,27 pt

## Ouverture annoncée du Crédit Municipal de Bordeaux

Le Crédit Municipal de Bordeaux, établissement public communal d'aide sociale et de crédit, devrait ouvrir une agence au Tampon dans les prochains mois. La principale activité sera le prêt sur gage. Une convention de partenariat entre la ville du Tampon et le Crédit Municipal a été signée le 16 janvier 2009. Ouvert à tous, le prêt sur gage permet de palier à un besoin immédiat d'argent et de lutter contre le surendettement.

## Lancement du complexe logistique « Logistisud » à St-Pierre

La visite ministérielle a été l'occasion de poser la première pierre du complexe logistique multi-clients et multi-activités localisé à Pierrefonds et baptisé « Logistisud ». Ce pôle logistique proposera aux entreprises d'externaliser leur fonction logistique afin d'en diminuer le coût. La clientèle visée concerne les entreprises de toutes tailles, la grande distribution, les industriels ainsi que les activités de service et les collectivités. Construit à terme sur 8,5 hectares, ce complexe comprendra 5 cellules représentant 27 500 m<sup>2</sup> d'entrepôts répartis entre 2 cellules de froid négatif et positif (9 500 m<sup>2</sup>) mises en service en 2009 et 3 cellules « sec » de 6 000 m<sup>2</sup> chacune, mises en service en 2010.

## Annonces d'Y. Jégo en faveur de l'économie lors de son déplacement à la Réunion

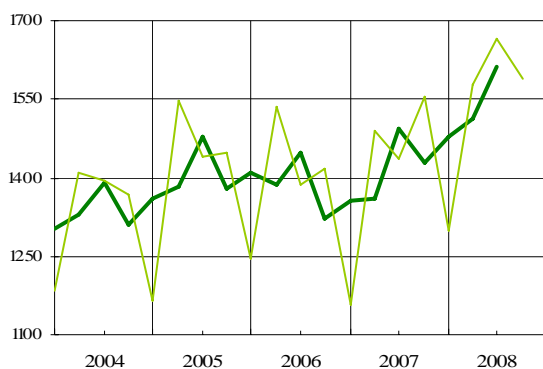
En visite à la Réunion les 29 et 30 janvier, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Yves Jégo, a notamment annoncé de nombreuses mesures en faveur du soutien et du développement de l'économie réunionnaise, parmi lesquelles : le lancement de 100 chantiers dans les 18 mois représentant un investissement global de 250 millions d'€, une subvention de 7 500 € par chambre d'hôtel rénovée, un relèvement des financements de l'Etat à hauteur de 15 % par logement social et l'achat de 300 logements par l'Etat, l'augmentation du prix de l'achat de l'électricité provenant de la bagasse, l'appui technique à l'export pour 25 entreprises et l'accompagnement de 250 entreprises en création, ainsi que le lancement du projet de création d'une université francophone de médecine de l'Océan Indien à la Réunion,...

Plusieurs mesures à caractère social ont également été présentées : le versement d'une prime exceptionnelle de 200 € accordée aux ménages sous conditions de ressources, la création de 4 500 contrats aidés supplémentaires, la mise en place de 50 000 billets d'avion vers la métropole vendus 440 € HT Aller/Retour, (sous conditions de ressources également),...

## Ralentissement des créations d'entreprises au cours de la seconde partie de l'année

### Création d'entreprises

(données trimestrielles)



Source : Insee (données brutes en vert clair; tendance en vert foncé)

Après avoir enregistré une progression rapide des créations d'entreprises à la Réunion au cours du premier semestre de l'année 2008 de +10,8% par rapport au premier semestre 2007, la tendance s'est ralentie au cours du troisième trimestre qui a enregistré une progression de +1,9 % par rapport au troisième trimestre 2007. En cumul à fin septembre 2008, la progression sur un an ralentit à +7,7 %. Les données provisoires pour le mois d'octobre font état d'une diminution de 1,8 % par rapport au mois d'octobre 2007. En métropole, sur l'ensemble de l'année, les créations d'entreprises sont en hausse de +1,8 %, mais un ralentissement a été enregistré en décembre. Celui-ci pourrait être lié à un certain attentisme engendré par l'entrée en vigueur en janvier 2009 du nouveau statut d'auto-entrepreneur (cf infra).

## Mise en place du statut d'auto-entrepreneur

Le régime d'auto-entrepreneur qui permet de développer une activité à titre principal ou complémentaire avec des démarches administratives simplifiées et une fiscalité allégée, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'auto-entrepreneur doit respecter les plafonds de 80 000 € de chiffre d'affaires annuel pour les activités de commerce et 32 000 € pour les prestations de services (notamment les professions libérales). Ce nouveau régime permet de bénéficier de régimes fiscaux et sociaux avantageux : 12 % de charges sociales + 1 % de charges fiscales pour les activités de commerce et respectivement 21,3 % + 1,7 % pour les prestations de services et 18,3 % + 2,2 % pour les professions libérales, exonération de TVA et d'impôt sur les sociétés, exonération de taxe professionnelle pendant 3 ans à compter de la création de l'activité et application de l'IR sur le revenu encaissé uniquement. Il permet, en outre, d'être affilié à la sécurité sociale et de valider des trimestres de retraite. Afin de simplifier les démarches administratives, l'auto-entrepreneur est dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) ; seule une déclaration sur internet est requise sur le site : [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)

## Relèvement du seuil minimal d'imposition à l'imposition forfaitaire annuelle (IFA)

L'article 14 de la loi Finances pour 2009 relève progressivement le seuil minimal d'imposition à l'Imposition Forfaitaire Annuelle (IFA) des entreprises, pour aboutir à sa suppression en 2011.

Le seuil de taxation sera ainsi porté de 400 000 € à 1,5 million d'€ en 2009 puis à 15 millions d'€ en 2010, sa suppression définitive intervenant en 2011. Le chiffre d'affaires à prendre en considération est le chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos.

Chiffres d'affaires majorés des produits financiers	Montant de l'IFA
Inférieur à 1 500 000 euros	0 €
compris entre 1.500.000 et 7.500.000 euros	3.750 €
compris entre 7.500.000 et 15.000.000 euros	16.250 €
compris entre 15.000.000 et 75.000.000 euros	20.500 €
compris entre 75.000.000 et 500.000.000 euros	32.750 €
égal ou supérieur à 500.000.000 euros	110.000 €

# PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement	2,00%	21/01/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	3,00%	21/01/2009
Taux de la facilité de dépôt	1,00%	21/01/2009

### Taux d'intérêt légal

### Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/09)

ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2007	2,95%	JO du 21/02/07	2,50%	2,50%	3,00%	2,50%	1,75%

\* hors prime d'Etat

### Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

### TIBEUR (janvier 2009)

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
3,8125%	3,1616%	2,4511%	1,8404%	2,1690%	2,4830%	2,5660%	2,6480%

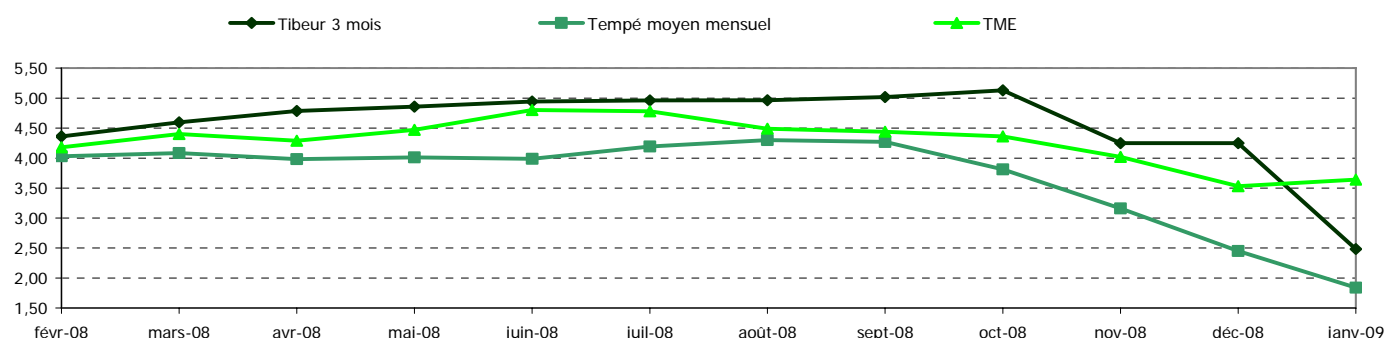
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
4,36%	4,02%	3,53%	3,64%	4,56%	4,22%	3,73%	3,84%

## Taux de l'usure (applicable à partir du premier trimestre 2009)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe		7,80%			
Prêts à taux variable		7,80%			
Prêts relais		7,72%			
<b>Autres prêts</b>					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		21,11%	Découverts en compte (1)		14,55%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		9,92%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

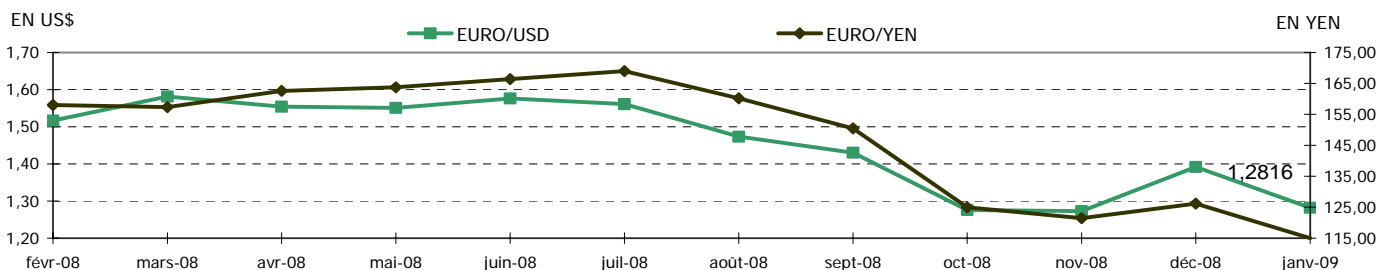
## Taux des marchés monétaires et obligataires



## Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2816	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,1411	EURO/SRD (Surinam)	3,54516
EURO/JPY (Japon)	114,9800	EURO/BWP (Botswana)	10,35150	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,31178
EURO/CAD (Canada)	1,5895	EURO/SCR (Seychelles)	21,6722	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,9838
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89785	EURO/MUR (Maurice)	42,3562	EURO/BBD (La Barbade)	2,5830
EURO/SGD (Singapour)	1,9346	EURO/BRL (Brésil)	2,9640	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,04907
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,9399	EURO/VEF (Vénézuéla)	2,77323	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2512,96	EURO/XCD (Dominique)	3,46767	EURO/FC (Comores)	491,96775

## Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



## Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK